



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019, le règlement suivant :

RCA19-14009: Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2020).

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles d'ouverture. Le règlement peut également être consulté sur le site Internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le Règlement RCA19-14009 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Fait à Montréal, le 6 décembre 2019

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : [Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement.](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)